

ORIENTATION 10

IMPLANTER DE PETITES SURFACES BOISÉES

#BIODIVERSITE #LOISIRS

Description	Plantation de petites surfaces boisées sur la plaine de Carrières-sous-Poissy, avec la création de chemins de promenade favorisant les mobilités actives. En Île-de-France, les arbres sont plus que jamais au cœur des enjeux d'adaptation au changement climatique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité. Les arbres sont des marqueurs emblématiques des paysages et démarches territoriales, ils caractérisent de nombreux milieux naturels et habitats.
Avantages	<p>Une orientation qui permettrait de répondre à l'objectif de revalorisation paysagère :</p> <p>→ La revalorisation paysagère de la plaine afin d'offrir aux habitants des espaces naturels ouverts et de renforcer ce poumon vert entre les quatre communes formant la boucle ;</p> <p>Les petites surfaces et un espace de recherche piloté par l'INRAE sur l'évolution des plantations sur terrains pollués sont à privilégier.</p>
Inconvénients	<p>→ Fort risque d'acidification des sols et de déplacement des polluants en lien avec les avertissements de l'INRAE sur les espaces boisés ;</p> <p>→ Un temps de réalisation du projet long et une activité économique générée qui s'appréhende sur le long terme ;</p> <p>→ Un risque sanitaire lié à la consommation des produits forestiers (champignon...)</p> <p>→ Un entretien des arbres nouvellement plantés sera nécessaire dès la première année, ainsi qu'une forte vigilance sur les apports en eau des jeunes plantations.</p>
Financement	- Dispositif régional de soutien à la reconquête des friches

Focus : Les Arbres Remarquables

Un recensement des Arbres Remarquables, statut délivré par l'association A.R.B.R.E.S, créée en 1994 dans le but de préserver et de sauvegarder les Arbres Remarquables, devra être mené sur la plaine.

Bien que non protégés en tant que tels par la loi, ils peuvent bénéficier indirectement de la protection juridique des espaces naturels. Face à une urbanisation croissante, pouvant se faire au détriment de la préservation des arbres, il apparaît nécessaire que les logiques d'urbanisation soient conciliées avec la préservation des Arbres Remarquables.

En outre, ils sont également des éléments de la biodiversité. Certains d'entre eux peuvent abriter un écosystème dont font partie certaines espèces menacées. Porter atteinte à ces arbres pourrait nuire à cet écosystème et aux espèces menacées.